

Réunion ordinaire du Conseil Municipal

13/03/2026

Début à 19h05

Présents : Mme AUXERRE Céline, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. DUMONT Fabrice, M. AMBLARD Patrick, M. FERREIRA Manuel

Absents (excusés) : Mme BONHOMME Sabrina, Mme MEUNIER Elise, M. LABONNE Didier,

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

1. Approbation du PV du conseil du 06/02/2026

- Participation à la mutuelle des employés communaux
- Révision du budget alloué aux réparation d'éclairage public
- Demande de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente : DETR, Billom Co, Région
- Demande de subvention pour la réparation du clocher de l'église : DETR, FIC, Région
- Révision des loyers des logements communaux

Le PV du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité des membres présents

2. Cession de la parcelle AA 192

La parcelle AA 192 est actuellement louée par la Famille DE LIMA qui possède le terrain adjacent à celle-ci. A raison de 50€/an, cette location fait une rentrée d'argent minime pour la commune.

Monsieur DE LIMA souhaite acquérir cette parcelle. Ce projet date d'il y a plusieurs années, mais l'ancienne municipalité n'a pas pu conclure la vente à cause d'une difficulté à regrouper les différents terrains et leurs propriétaires.

Aujourd'hui il n'est plus question de regroupement, et ce terrain est inutilisable par la commune.

Afin de vendre au plus juste nous avons fait appel à l'EPF SMAF qui nous a donné une estimation entre 73 et 85€/m². La commune et l'acquéreur se sont mis d'accord sur un prix de 79€/m² soit 22 436€.

A l'unanimité le conseil approuve la vente de cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature.

3. Questions diverses

a) Accident du travail

Notre employé communal a eu un accident du travail avec son tracteur tondeuse. Les pompiers et les gendarmes sont venus sur places et Sylvain est parti voir le médecin. 3 jours sans travailler et un week-end pour se remettre en forme, il devrait revenir dès lundi. Fort-heureusement, aucune séquelle n'est à déclarer.

b) Doléances habitants

Un habitant nous a remis un courrier et avait fait une intervention lors de la réunion publique du 07 mars 2026 afin de mettre en évidence certains points améliorables dans le village. Celui-ci avait remis notre parole en doute sur deux points que le maire souhaite rectifier.

Cet administré affirme que des caméras de surveillance sont présente à Pérignat sur Allier, commune voisine, afin de réguler la circulation et les incivilités. Aucune caméra de surveillance n'est installée à Pérignat sur Allier, cela nous a été confirmé par mail ce vendredi matin, par la mairie. En revanche notre commune compte deux caméras de surveillance veillant à limiter les incivilités, une à la bibliothèque et une près de la zone des poubelles rue de la Bourlière.

La caméra de la Bourlière film uniquement l'espace des PAC et non la rue.

Le déplacement de la benne à carton fonctionne très bien, le dépôt sauvage a diminué et la benne n'est plus constamment remplie.

La deuxième doléance repose sur la circulation du village et de la RD. En 2025 nous avons obtenu une subvention d'amende de police qui va nous permettre de refaire la signalisation de la RD et sécuriser l'entrée du village (côté Chauriat surtout). Des thermolaquages vont être déposés ainsi que des bandes rugueuses. Une commande a déjà été effectuée pour 4634€ chez MIC SIGNALOC.

Dans un prochain temps nous ferons un plan de circulation et des réparations dans le village lui-même.

Malheureusement le budget communal n'est pas extensible et les différents sujets ne peuvent pas tous être traités en même temps.

c) Soutient ALCOME

Nous avons signé la convention avec ALCOME, qui est une association qui a pour but d'encourager les gens à ne pas jeter leurs mégots dans la nature.

Avec ce partenariat nous nous sommes vu offrir 3 cendriers, un sur pied et deux à mettre contre un mur ou autre mobilier urbain.

La question est de savoir où les dispatcher dans le village. Il a été décidé d'en mettre un vers le terrain de pétanque, un près de l'aire de jeux et l'autre près de l'aire de sport.

d) CCAS

La dernière réunion du CCAS a eu lieu début mars, le CFU a pu y être voté. Les animations de l'année 2026 seront à décider par le prochain conseil d'administration hormis la fête de Noël que nous devons bloquer rapidement pour les diverses demandes de subventions et réservations d'activité. Celle-ci aura lieu le week-end du 12-13 décembre 2026.

De plus, il a été voté que pour l'année 2026 on puisse placer plusieurs datent pour le dispositif argent de poche.

Il a été opté de faire 4 sessions, une à chaque vacance. Nous pourrions prendre 15 jeunes à l'année.

La première session aura lieu pendant les vacances d'avril, en 1 jour elle était complète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h32

Le Maire

Emeric DECOMBE

La secrétaire de séance

Maryse TARRIT